
La mer, un construit politique

La privatisation des territoires et des ressources maritimes en acte

Tarik Dahou et Camille Mazé

Introduction

- 1 L'océan, du littoral à la haute mer, n'est pas qu'un objet naturel. En tant que construction sociale (Steinberg, 2001) et objet hautement politique (Mazé et al., 2015), il se prête particulièrement bien aux approches sociologiques (Hannigan, 2017) et anthropologiques (Geistdoerffer, 2007), notamment pour y mener l'étude des relations de pouvoir (Dahou, 2018). Dans le contexte du développement durable, cette observation se confirme, tant les tensions qui caractérisent l'océan, entre stratégies d'exploitation et de conservation, d'appropriation et de privatisation, se renforcent, du point de vue des espaces que des « ressources ». En ce sens, il convient d'appréhender comment l'océan est construit socialement, à travers les méthodes des sciences sociales, non seulement par la géographie, le droit, l'économie et l'histoire comme cela a été beaucoup fait, mais aussi par la sociologie, l'anthropologie ou encore la science politique. La notion d'accaparement des océans connaît aujourd'hui un succès florissant, faisant référence aux actes de dépossession ou d'appropriation de ressources ou d'espaces marins pouvant conduire à une nouvelle tragédie écologique mais aussi sociale (Webster, 2015), que la notion de « bien commun », imparfaite traduction de « commons », contribue à renforcer (Michelot, 2018). La notion de « common » est, elle, plutôt utilisée pour décrire, voire dénoncer, des actions politiques ou initiatives qui privent les petits pêcheurs de ressources, déposèdent les populations vulnérables des terres côtières et/ou sapent l'accès historique aux zones de la mer dans une perspective capitaliste (St Martin, 2009), à l'heure de l'Anthropocène ou Anthropocéan (Clouette et Burdigou, 2018). Les droits et l'accès aux ressources et espaces marins sont souvent réaffectés par le biais d'initiatives gouvernementales et du secteur privé pour atteindre des objectifs de conservation, de gestion ou de développement avec une variété de résultats pour différents secteurs de la société, créant ainsi d'importants clivages et déséquilibres de pouvoirs. Ces clivages n'ont de cesse d'augmenter dans le contexte du changement global (changements climatiques, phénomènes migratoires, finitudes des

ressources et nouvelles perspectives d'exploitation) et se cristallisent autour de ce qu'il est désormais convenu d'appeler « la gouvernance des mers et des océans » pour mettre l'accent sur la pluralité et diversité d'acteurs censés être impliqués dans la prise de décision et la gestion. La montée en puissance du paradigme de soutenabilité, dans la droite ligne du développement durable aux accents néolibéraux, implique de penser de manière intégrative les relations homme/nature, requalifiés par les sciences de l'environnement « socio-écosystèmes », pour appréhender la complexité et rappeler que l'homme est partie intégrante des écosystèmes (Mazé, 2020). Gestion intégrée de la zone côtière, gouvernance durable des océans, planification spatiale maritime constituent de nouvelles formes d'action en mer censées être plus participatives en vue de la gestion durable que les grandes injonctions internationales et nationales appellent de leurs vœux, souvent très déconnectés de la réalité du terrain. L'idée consiste à dire et à montrer qu'il convient, non plus de laisser la mer au seul gouvernement des États, mais qu'une diversité d'acteurs, aux intérêts parfois divergents, doit être inclus dans les processus de prise de décision concernant la gestion des environnements maritimes et marins.

- 2 Cette gestion, dite intégrée, a été identifiée comme une « double illusion » (Billé, 2006) de telle sorte que c'est le droit maritime lui-même, et les instruments de politiques publiques, qui doivent être adaptés, voire transformés pour rééquilibrer les pouvoirs (notion d'intégration, de réseaux, de planification). Ainsi, pour appréhender cette dimension hautement politique de la mer dans le contexte du développement durable, là où l'expertise des conditions de durabilité des activités et des ressources maritimes revient aux océanographes ou aux biologistes, le renfort des sciences humaines et sociales se révèle décisif. Or force est de constater que, paradoxalement, l'objet « gouvernance des mers et des océans » est peu investi par les sciences sociales et qui plus est les sciences sociales dites du politique ; c'est l'objet de ce dossier de démontrer ce qu'elles ont à dire sur le sujet en mobilisant en particulier l'anthropologie, la sociologie politique, le droit et la géopolitique, tant elles ont à apporter à la connaissance des processus de politisation liés à l'accès et à l'appropriation des territoires et des ressources marines.
- 3 Espace naturel et social, de plus en plus judiciairisé et politisé, du local à l'international, les mers, leurs territoires et leurs ressources, sont le théâtre d'une diversité de formes de gouvernementalité censées venir réguler la variété de conflits plus ou moins violents qui les traversent. Le développement des techniques militaires, de la pêche hauturière, des exploitations minières en eaux profondes et pétrolières offshore ainsi que les risques croissants que font peser les activités humaines sur l'environnement et la biodiversité ont entraîné au cours du XX^e siècle une multiplication des revendications territoriales, souvent concurrentes, voire des restrictions unilatérales de droits de navigation et de pêche qui nécessitent une appréhension sociologique et anthropologique mettant le politique au cœur de l'approche. La recomposition des espaces de pouvoir, les coalitions et déséquilibres à l'œuvre ou encore la montée en puissance de nouveaux acteurs politiques comme les scientifiques ou les ONG conservationnistes méritent toute l'attention des sciences sociales, du local au global. Cette situation a en effet conduit la communauté internationale à élaborer un régime commun, adaptant la doctrine de la liberté des mers, pour résoudre les tensions entre les États : la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) qui définit juridiquement, d'une part les espaces maritimes (eaux intérieures, mer territoriale,

zone contiguë, zone économique exclusive, plateau continental, haute mer, régimes particuliers des détroits internationaux et des États archipels), d'autre part les droits et les devoirs des États dans ces espaces, notamment ceux de navigation et d'exploitation des ressources économiques, ainsi que ceux de la protection du milieu marin, aujourd'hui incarnée par les négociations autour du nouvel instrument de politique publique international BADJN (Biodiversité au-delà des juridictions nationales). Dans la période contemporaine, les stratégies non guerrières, diplomatiques, associatives et commerciales par exemple, prennent de plus en plus d'importance notamment en regard des enjeux liés à la durabilité des ressources et des sociétés qui en dépendent, dans le contexte du changement global, donnant lieu à une diversité de régimes de gouvernement, pris dans des jeux d'échelle et jeux de pouvoir. Ce sont ces formes de gouvernementalité que nous nous proposons d'interroger dans ce dossier au prisme de diverses approches relevant des sciences sociales.

- 4 L'objectif est de démêler les relations de pouvoir qui se jouent aujourd'hui autour de la notion de gouvernance de l'Océan pour décrypter les enjeux, les acteurs et les instruments impliqués dans ce processus, dans la filiation de ce qui a été produit sur les logiques de pouvoir et la confrontation des normes (internationales, nationales et locales) qui agitent le gouvernement de la mer, par exemple dans les États et sociétés d'Afrique (Dahou, 2018). En effet, dans le contexte géopolitique contemporain et face au changement global, les espaces côtiers et marins sont façonnés par différents groupes internationaux et nationaux, sociaux et professionnels, aux représentations divergentes, enchevêtrés et traversés par des tensions, qu'il faut parvenir à concilier, entre exploitation marchande et conservation de l'environnement et des ressources. Ils oscillent ainsi régulièrement entre zone libre et bien commun de l'humanité vs territorialisation, voire privatisation. La « gouvernance de l'océan et des mers » est élaborée à l'intersection entre plusieurs sphères sociales : la science et l'expertise, l'économie et l'industrie, la défense et la géostratégie donnant lieu à des jeux de pouvoirs que l'anthropologie politique est susceptible de décrypter à partir de terrains concrets (Mazé et al., 2017 ; 2015). De la représentation dans les arènes de négociation, à la mobilisation collective dans des associations ou groupes d'intérêt organisés, les jeux de pouvoirs transversaux doivent être analysés. Les usages, les frontières, les circulations, l'accès aux lieux et aux ressources, leur utilisation et leur marchandisation ou non, sont plus clairement définis, administrés, et contrôlés. Mais du fait que les acteurs maritimes et les États eux-mêmes sont à la fois sujets et objets de ces politiques de gouvernement, l'analyse n'en est que plus complexe. L'établissement d'une « gouvernance », polycentrique, multi-scalaire et multisectorielle, voire intégrée, devient ainsi l'un des enjeux les plus sensibles de notre époque. Il constitue un terrain d'observation privilégié pour saisir les transformations contemporaines du politique au prisme de la redéfinition des régulations des relations entre l'humain et la nature, où la place des entités non-humaines, à la fois en science et en société, devient un enjeu (géo)stratégique.

De l'importance des jeux d'échelle dans l'étude des relations de pouvoir

- 5 Pendant longtemps, la mer a été considérée comme un non-lieu du politique, notamment en France malgré son empire maritime étendu à l'échelle du globe.

L'histoire de l'État-nation a également eu tendance à reléguer en dehors de la mémoire nationale ce que l'État moderne et son monopole de violence légitime devaient à une reprise de contrôle sur l'extension non maîtrisée de la piraterie (Thompson, 1996). L'affirmation progressive d'un ordre westphalien a également pu reléguer la mer à un territoire du vide politique, un simple espace de connexion libéral entre des entités nationales (Steinberg, 2001), abandonnant l'étude de leur expression politique et du déploiement de leur souveraineté sur les mers. Au-delà du cadre de l'État-nation et en particulier dans le contexte européen (communautaire), on ne peut véritablement parler de politique maritime qu'à partir des années 2000. La donne a changé pour la science politique à partir de la propagation des questions environnementales dans les politiques sectorielles multilatérales et de l'identification d'une nécessité d'intégrer ces politiques pour traiter les problèmes environnementaux en milieu marin.

- 6 De son côté l'anthropologie maritime a pendant longtemps délaissé les questions politiques, jusqu'à une période récente, même si elle s'était ouverte au dialogue disciplinaire et avait tenté de dépasser les approches d'ethnographie locale (Geistdoerfer, 2007). C'est avec cette prise de conscience et l'attention portée au tournant global des sciences sociales (Caillé et Dufoix, 2013) que des travaux d'anthropologie politique sur les mers se sont déployés en dépassant la problématique des pêches et en incorporant la question de l'échelle et la multilocalité. Ces divers travaux incorporent davantage les diverses échelles économiques et politiques pour restituer les pouvoirs maritimes et les hiérarchies dans les activités maritimes (Dahou, 2018).
- 7 Ainsi partant de ces approches de sciences du politique et de l'anthropologie enrichies de leur relation à d'autres disciplines, ce dossier cherche à proposer une vision plurielle des modalités d'étude des questions de pouvoir sur les enjeux maritimes par une analyse des conditions sociales et politiques de leur production. Elles peuvent ainsi se déployer à partir d'une analyse de l'État ou des politiques publiques, ou encore par une analyse des réseaux de pouvoirs, acteurs et savoirs nationaux et internationaux qui constituent les institutions maritimes et le rapport politique. Nous entendons développer ces approches autour des thématiques variées qui nous semblent stratégiques pour comprendre le gouvernement contemporain de la mer. Par-delà la diversité de ces approches et thématiques, il s'agit bien de rendre intelligible un tel gouvernement à l'échelle globale. La pratique des jeux d'échelle menées par les disciplines complémentaires s'impose donc. L'analyse des régimes de droit international est déployée à travers l'observation des enceintes internationales où se débattent et se problématisent les enjeux maritimes. L'étude des espaces internationaux de définition des politiques maritimes ou des normes s'étend également au champ du politique national et du rôle des États dans cette définition. On se penche ainsi sur les régimes de gouvernance de la mer, tout en analysant d'une part la géopolitique des États et actions transnationales, les nouveaux instruments de gouvernance et outils qui en découlent et d'autre part les questions de gouvernement qui se cachent derrière leur mise en œuvre. À une autre échelle, il s'agit d'analyser comment les collectivités nationales s'approprient ces régulations multilatérales et comment les territoires réagissent à ces nouvelles régulations de différents ordres. Cela passe par une analyse des réseaux d'acteurs et du pouvoir qui sont à l'origine de l'avènement des stratégies d'appropriation des espaces et ressources maritimes. Mais à des échelons plus locaux, on a recours à l'anthropologie des interventions au niveau de

territoires maritimes localisés, en révélant les formes locales de pouvoir qui apparaissent dans le flux de ces nouvelles régulations. Cela suppose de produire une analyse concrète et microsociale des transformations des activités maritimes, notamment au niveau des conflits les plus locaux d'appropriation des espaces marins, des territoires maritimes, des ressources, induits par ces politiques multi-échelles. Ces considérations sont complétées par l'étude des subjectivités issues de ces nouvelles formes de gouvernement (Dahou, 2018).

- 8 La mer constitue depuis longtemps une frontière politique et économique (qu'elles soient considérées comme limites ou confins), mais cette tendance se renforce aujourd'hui aussi bien du fait de l'extension du capitalisme maritime, que des enjeux liés à la découverte de nouveaux espaces et ressources à exploiter en haute mer, au-delà des juridictions étatiques (mers territoriales et zones économiques exclusives), au niveau des fonds marins. Cette tendance est notamment débattue dans le contexte du changement climatique qui affecte profondément l'Océan et ses ressources et qui s'intègre aux politiques néolibérales dans le cadre d'une géopolitique à plusieurs échelles. L'analyse de la redéfinition du rôle de l'État dans le gouvernement des mers, l'équilibre (ou déséquilibre) entre pouvoirs publics et pouvoirs privés, est à ce titre stratégique. Les nouvelles configurations entre ces différentes formes de régulations transforment d'une part les rapports sociaux au sein des sociétés maritimes et entre acteurs maritimes et non maritimes, et d'autre part, les rapports politiques au sein du triptyque États, sociétés et marchés. Nous nous attelons ainsi à restituer à la fois la nature des acteurs en identifiant leurs intérêts et leurs modes de représentation, ainsi que leur stratégie pour se fédérer, s'organiser en réseaux formels ou non, pour prendre leur place dans les instances de régulation des divers usages relatifs aux espaces maritimes.
- 9 Au-delà d'analyser l'espace de formation d'une gouvernance internationale basée sur la délibération et la coordination d'acteurs multiniveaux, il s'agit de rendre compte de l'essor d'un gouvernement qui se dissémine aux différentes échelles institutionnelles et sociales et se caractérise par l'incomplétude de ses mécanismes hiérarchiques, du fait de la diversité des acteurs et des intérêts (des diverses organisations internationales, des administrations nationales, des organisations corporatistes, des communautés scientifiques ou des ONG) et des aléas des conflits maritimes (dans la mesure où ils traduisent les désaccords sur la définition de normes et de pratiques légitimes). Plutôt que de partir de l'idée de cohérence qui se trouve dans la notion de gouvernance il est plus heuristique de partir des incohérences liées aux rapports de pouvoir sur les mers. Il est ainsi crucial de saisir les évolutions des relations de pouvoir qui traversent le gouvernement des mers à différents niveaux, à l'aune de l'évolution des problématiques maritimes. Nous nous attachons enfin à analyser les recouvrements entre les dispositifs de gouvernement et les nouvelles formes de « gouvernance » ainsi que les dynamiques de libéralisation sur différents secteurs, territoires et échelles afin de déceler les nouveaux rapports de pouvoir qui émergent sur les espaces maritimes. La perspective est ainsi comparatiste, en termes géographiques ou scalaires, afin de faire progresser des réflexions plus théoriques et générales sur les questions de pouvoir sur les mers et les océans du globe.

Gouvernement, sécurité, circulations

10 Il s'agit d'abord de saisir les nouvelles formes de gouvernement de ces espaces dans la mesure où le nouveau cycle de libéralisation du siècle présent les transforme, alors même que les régulations multilatérales progressent de manière concomitante. La séquence actuelle de libéralisation sur les espaces maritimes se révèle paradoxale, étant donné que l'expansion du capitalisme marchand se base également sur un renforcement des formes de gouvernement de l'État. On peut l'identifier à partir des mécanismes d'extension des juridictions étatiques notamment avec les perspectives d'extension des ZEE, dès lors que les États sont en mesure de prouver la continuité de leur plateau continental auprès de l'UNCLOS, notamment pour des raisons géostratégiques et économiques liées à l'exploitation des ressources. L'expansion de la souveraineté étatique est un gage d'appropriations privées sur de nouveaux fonds marins pour la pêche ou l'extraction de ressources minérales. Le flou juridique entourant la notion de patrimoine mondial qui caractérise la haute mer laisse la place aux intérêts marchands, susceptibles de s'appuyer sur la puissance militaire pour faire valoir leurs revendications d'exploitation. C'est ce que dévoile le déploiement des puissances navales en Arctique avec la fonte de la banquise qui laisse présager l'ouverture de nouvelles routes commerciales et l'exploitation de ses fonds marins. Les tensions entre les puissances riveraines pourraient susciter des velléités d'extension des souverainetés sur ces nouvelles frontières du capitalisme pour mieux s'approprier espaces et ressources. C'est ce qu'aborde le texte de Frédéric Lasserre, consacré aux enjeux géopolitiques dans un « Arctique en mutation », en raison de la fonte rapide de la banquise, en été, qui laisse entrevoir la possibilité de sa disparition, toujours en été, d'ici 15 à 60 ans. Cette perspective laisse entrevoir la possibilité d'une ouverture de passages maritimes sur des périodes de plusieurs mois, relançant ainsi les mythiques Passages du Nord-est (au nord de la Sibérie) et du Nord-ouest (à travers l'archipel arctique canadien). Ces routes maritimes, plus courtes de 7 000 km entre l'Europe et l'Asie que le passage par Panama ou Suez relance aussi les projets d'exploration minière et d'hydrocarbures, tant du côté russe que du côté canadien, avec des perspectives intéressantes du point de vue de l'exploitation économique, en matière de pétrole, de gaz, d'or, de diamants, de nickel. Le texte explore ces perspectives à partir de trois controverses (1) autour du statut des routes maritimes potentielles des Passages du Nord-ouest et du Nord-est ; (2) autour de la question de l'extension de la souveraineté économique sur les plateaux continentaux, au-delà de la ligne des 200 miles marins, et des litiges frontaliers que les chevauchements pourraient susciter ; (3) autour des enjeux liés au contrôle sur les espaces maritimes par les États arctiques qui se libèrent des glaces, impliquant des politiques de sécurisation pouvant déboucher sur une militarisation. F. Lasserre propose à partir de ces cas de controverses, une analyse originale, à distance des analyses les plus courantes, notamment celles agitées par les médias sur la tension et multiplication des jeux de pouvoir. Prenant de la distance à l'égard de la soi-disant « bataille pour l'Arctique », sorte de récidive de la « guerre froide » appliquée aux ressources de la région, voire d'une possible guerre entre pays riverains de l'océan Arctique pour le partage de ses richesses, le géographe et géopoliticien envisage avec pondération les perspectives de conflits et crédibilise l'espoir de scénarios négociés dans la région.

- 11 À un autre niveau, la question de la sécurité investit les politiques maritimes dans une phase d'explosion du commerce maritime mondial qui nécessite une protection accrue dans le cadre d'une stimulation continue de l'échange au niveau international. Les moyens de souveraineté étatique, telles que les forces navales sont alors mises à contribution pour permettre une circulation non entravée des armements commerciaux. Face à la résurgence du phénomène de la piraterie dans différentes régions du monde, la question de la sécurité s'est imposée en tête des agendas internationaux, dans un complexe articulant déploiement des forces navales et privatisation des moyens militaires garantie par des mécanismes assurantiels (Dahou et Chalfin, 2019). La question de la sécurité tend ainsi à s'exporter au-delà des juridictions nationales, jusqu'en haute mer, voire aux marges des frontières nationales d'autres pays. Nombre de questions de pouvoir et de rapports États/sociétés sont soulevées par ce nouveau contexte (rôle des marines nationales dans les rapports nord/sud, entraves aux souverainetés nationales, conflits d'appropriation territoriale, montée en puissance du paradigme environnementaliste dans les marines nationales étant donné la crispation géostratégique autour des ressources...). Il s'agit toutefois de considérer ces reformulations dans la souveraineté des mers dans une perspective historique pour voir comment elles se greffent à des logiques de souveraineté nationale plus ancienne.
- 12 C'est ce que l'on peut constater avec le texte d'Éric Frécon qui rend compte des pratiques de fait accompli chinoises en mer de Chine qui ne lésinent pas sur les moyens pour établir une présence permanente, susceptible de protéger ses nouvelles routes de la soie maritimes, y compris au nom de la chasse à la pêche illégale. La question de la sécurité est devenue tellement prégnante pour les empires maritimes et les institutions internationales qu'elle tend à déterminer un large spectre de politiques dédiées aux espaces maritimes. Elle s'étend aujourd'hui aux questions de pollution ou de conservation pour des motifs de coûts ou d'efficacité. Elle se diffuse par différents types de canaux, une certification marchande dans le cadre des importations européennes par exemple, par les normes sur la pêche illégale, non réglementée et non déclarée, par des normes environnementales multi-échelles. Paradoxalement, en mer de Chine, c'est au nom de ce gouvernement international que se reconstitue un gouvernement national basé sur le contrôle de territoires maritimes étendus, rétablissant une stratégie westphalienne, qui s'appuie sur des légitimités normatives post westphaliennes. Les normes internationales environnementales sont ainsi mises au service de souverainetés nationales et de leur expansion sur des territoires lointains.
- 13 Il est donc aujourd'hui intéressant de s'interroger sur la manière dont un capitalisme maritime s'articule aux questions de gouvernement et quelles sont les dynamiques de pouvoir qu'induisent ces articulations. Les acteurs et pratiques maritimes se recomposent en fonction des diverses configurations marchandes et de gouvernement avec des impacts aussi bien sur des zones de souveraineté établies – ports ou ZEE –, mais également au niveau d'espaces interstitiels (entre frontières nationales, ZEE et haute mer) que sur de nouveaux fronts pionniers (arctique par exemple, voire de nouvelles profondeurs d'exploitation). Il s'agit également d'être attentif aux opérations de recomposition de la souveraineté étatique en mer (mécanismes de surveillance liés à la police maritime, aux opérations de sécurité environnementales, aux conflits frontaliers) tout en étant vigilant aux réaffirmations de principes de la souveraineté dans le cadre des ZEE (ex. principe de navigation libre) et à la privatisation des activités

de protection que l'État ne peut plus assurer seul, comme pour la sécurité armée des navires (Eklöf-Amirell, 2009).

Gouvernance environnementale et appropriations

- 14 La gouvernance mondiale des océans est désormais particulièrement focalisée sur les questions de conservation des écosystèmes marins, notamment par le rôle décisif des communautés scientifiques dans la mise à l'agenda de cet enjeu (Haas, 1990). Cette préoccupation s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement durable de l'ONU en venant imposer des objectifs de durabilité aux différents types d'exploitation des mers, notamment autour des enjeux de croissance bleue au niveau mondial, de l'échelle nationale jusqu'au-delà des juridictions nationales (BADJN). Les sanctuarisations d'espaces maritimes au niveau des différentes juridictions nationales et internationales y tiennent une place de choix. Et c'est notamment par le biais de l'invention du droit sur lequel cette gouvernance s'appuie pour protéger les ressources marines que peut être saisi ce gouvernement international des mers.
- 15 Ces mécanismes de gouvernance environnementale d'échelle internationale sont loin de se substituer au gouvernement des États, mais cherchent plutôt à développer des convergences avec les politiques publiques. Les ONGs ont également été dotées par les États de prérogatives comme observateurs. La plupart des aménagements de conservation sur les zones marines relèvent en effet de concessions domaniales régies par les États, le long d'un continuum entre gestion commune, gestion publique et gestion privée de ces espaces, dont les réels bénéficiaires sont très variés. La création des aires marines protégées (AMPs) de grande envergure (dite XXL) interroge les usages diversifiés de l'écologie aujourd'hui dans les décisions de gestion concernant les mers. Elles tendent parfois à s'établir au niveau de zone de souveraineté internationale parfois seulement pour contrer les velléités hégémoniques de certains États, que ce soit par leurs bras armés ou leurs entreprises. La mise en défens des espaces maritimes tend à redistribuer l'accès aux espaces et aux ressources maritimes et il s'agit de saisir ces processus au niveau des sites d'implantation pour analyser comment ils transforment les mécanismes de gouvernement et leur caractère équitable (depuis une gestion commune des espaces et ressources, à une gestion publique, jusqu'à une gestion privée). Les modes d'appropriation des espaces maritimes et les formes de propriété sur les ressources qui en découlent doivent être investigués afin d'observer les rapports de pouvoir économiques que véhiculent ces politiques. D'autant plus que les contradictions entre le droit de la mer et le droit de l'environnement ne manquent pas (Ricard 2019). Il s'agit donc d'analyser comment se mettent en place les formes de protection et comment elles sont le résultat de subtils équilibres en termes de droit, lesquels sont influencés par les rapports de pouvoir.
- 16 L'examen critique des formes de zonages et concessions spatiales permet d'identifier les contraintes spatiales qu'elles véhiculent tout en essayant de saisir leurs rapports aux frontières juridiques et institutionnelles des usages et souverainetés maritimes. L'enchevêtrement des territoires locaux, nationaux et internationaux et des normes qui les régissent produit des rapports de pouvoir multiscalaires. Leur investigation doit permettre d'identifier quels sont les acteurs influents des régimes de conservation marine et comment ceux-ci sont négociés par des acteurs de diverses échelles et comment ces aménagements peuvent affecter souveraineté et rapports politiques

internes aux sociétés considérées. Les imbrications entre intérêts privés, ceux des États, et les arguments de justice (environnementale et sociale) ne sont pas joués d'avance et s'illustrent de manière particulière dans chaque cas d'étude.

- 17 Cela s'observe bien dans le texte de la juriste Anne Choquet qui s'intéresse à l'analyse juridique des revendications liées à l'extension du plateau continental au large de l'Antarctique, et donc à l'exercice de la souveraineté, en pratique. L'on sait que l'élaboration d'un régime pour l'exploration et l'exploitation des ressources minérales de l'Antarctique a posé de grandes difficultés, tant il a fallu trouver des arrangements entre pays possessionnés et pays non possessionnés ainsi qu'entre États Parties au système antarctique et États tiers. En décryptant ici la manière dont les États cherchent à concilier le régime juridique singulier de l'Antarctique et les conditions fixées par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (Montego Bay, 1982 ; ci-après Convention de Montego Bay ou CMB) en matière d'extension du plateau continental, le texte met en évidence que les États côtiers, où qu'ils soient, cherchent à conforter, voire à étendre, leurs revendications de juridiction afin d'amplifier leurs droits sur les ressources, minérales notamment – faisant ainsi des territoires maritimes une sorte d'extension du territoire national terrestre. Les observations d'A. Choquet remettent en quelque sorte en question la spécificité du maritime à l'égard du terrestre, dès lors qu'il s'agit de la souveraineté des États. Elle démontre que la mise en œuvre de la Convention de Montego Bay serait plus facile si les États côtiers n'avaient pas d'État voisin. Les États n'auraient pas besoin de résoudre les différends qu'ils auraient avec un État voisin avant de présenter une soumission à la CLPC ; les États voisins pourraient au contraire être amenés à rechercher des accords.
- 18 Or, la juriste annonce ici qu'un processus de négociation sur le plateau continental au large de la péninsule Antarctique paraît être peu réaliste, même 60 ans après l'adoption du Traité sur l'Antarctique, chacun des États « campant sur sa position ». Si l'article 7 du Protocole de Madrid garantit l'interdiction des activités minérales en Antarctique, sauf à des fins scientifiques, il apparaît clairement que les États ne veulent pas fermer définitivement la porte à une possible extension d'un plateau au large de l'Antarctique et ainsi, aux droits sur les ressources minérales associés. Dès lors, face aux progrès technologiques, dans un contexte de raréfaction des ressources, se pose la question de l'exploration et de l'exploitation de ressources naturelles, non seulement dans des zones marines distantes des côtes mais également dans des zones polaires. On comprend ainsi pourquoi les États démontrent leur intention de protéger leurs intérêts scientifiques et environnementaux, mais surtout également économiques. La protection environnementale de la région constitue donc un défi de taille pour la Région. Du point de vue juridique, la notion de « patrimoine commun de l'humanité » pose de lourdes questions au système Antarctique, notamment du point de vue des Parties consultatives, pays possessionnés autant que non possessionnés. Cette notion ouvre en effet sur la question de la possible appropriation publique ou privée et de son administration par la Communauté internationale. Logiquement, tous les États devraient avoir le droit de participer à la gestion de la région en tant que représentants de l'humanité. De plus, si les ressources minérales pouvaient un jour être exploitées, les éventuels bénéfices devraient être partagés au sein de la Communauté internationale tout entière.

Offshore vs onshore dans l'exploitation minérale

- 19 Les enjeux de frontière, de souveraineté et de régulations multiniveaux font également évoluer les limites entre onshore et offshore au-delà de leur définition géographique ou juridique. Il s'agit de mieux comprendre comment ces limites politiques changent à l'aune de l'interpénétration entre les normes marchandes, environnementales et de souveraineté.
- 20 Une bonne partie de l'exploitation maritime se déroule offshore pour différentes raisons, qu'il s'agisse d'exploiter de nouvelles ressources profondes ou que cela soit le signe d'un capitalisme de plus en plus internationalisé et dérégulé. La tendance à organiser une exploitation offshore se matérialise souvent par le biais des États qui tantôt en profitent pour affermir leur souveraineté par l'extension de leur droit sur ces espaces, et tantôt démantèlent leurs propres instruments de gouvernement au profit des firmes dotées des moyens d'exploitation. Ces logiques ont tendance à se déployer sous la forme du secret, inhérent aux dynamiques offshores, secret sur les zones mises en exploitation, sur les quantités de ressources prélevées, ou sur leurs valeurs, voire sur la répartition des bénéfices tirés de ces exploitations situées à distance des autorités de régulation et des sociétés littorales. La question des impacts de ce type d'exploitation est également sujette à caution dans un cadre où l'on documente souvent de manière lacunaire les impacts environnementaux et sociaux (Hebert, 2016).
- 21 Ces mécanismes de non-transparence sont caractéristiques des méthodes offshores du capitalisme maritime. Le golfe de Guinée est assez emblématique de ces dynamiques. La question de l'exploitation des fonds marins est importante dans le cadre de la privatisation des espaces et ressources marines, dans la mesure où seules des firmes à capital important sont dotées de la capacité d'exploiter des ressources offshores. La question du pétrole a évidemment fait beaucoup débat sur la prolifération d'un modèle de capitalisme néolibéral se déployant avec toujours plus d'autonomie vis-à-vis des normes sociales et environnementales publiques, en privilégiant les logiques de l'enclave (Ferguson, 2005). Le modèle de l'enclave s'est ainsi développé de manière exponentielle au point que la majorité des nouveaux sites d'exploitation pétrolière en Afrique, par exemple, sont des sites offshores, loin des regards, des demandes sociales et du respect des normes environnementales. Ce mode d'exploitation des ressources repose sur l'idée de flexibilité du capital et de la circulation des ressources, avec des modalités de transbordement et d'exportation offshore (Dahou et Chalfin, 2019). Face à cette flexibilité, les États ne sauraient répondre que par la négociation d'une partie des dividendes dans la mesure où les difficultés de reterritorialisation nationale de l'exploitation offshore les rendraient peu aptes à négocier avec le capital international, voué à mépriser aussi bien les collectivités nationales que les communautés autochtones potentiellement affectées par les impacts environnementaux.
- 22 Les conflits et mobilisations autour des ressources offshores se multiplient pourtant dans la période actuelle, notamment pour rendre plus transparente leur gestion et élargir la distribution des avantages. La visibilité de cette exploitation et des revendications s'accroît par différents mécanismes reliant des mobilisations internationales à des mobilisations plus locales. Il est intéressant d'analyser comment ces conflits voient le jour et comment ils transforment le gouvernement de ces concessions et quelles sont les distributions alternatives de l'accès ou aux gains qui en sont tirés. On s'interroge notamment sur les conditions et les manières dont ces

reconsidérations des limites entre offshore et onshore redéfinissent les rapports entre État et communauté politique nationale. À y regarder de près, les États et les sociétés sont loin de demeurer passifs face à l'exploitation minière en zone offshore, ainsi que nous le montrent les textes sur l'exploitation des fonds sous-marins.

- 23 Les normes d'exploitation des fonds marins ont aujourd'hui un caractère multilatéral dans le cadre de la convention sur le droit de la mer qui s'est progressivement imposée comme le cadre de référence pour réguler les formes d'appropriations du sous-sol en mer. Natalia Frozel Barros retrace ce processus et ses heurts, pour montrer comment il est le résultat de négociations permanentes entre acteurs étatiques opposés sur la scène internationale et entre acteurs privés et publics. Le cadre de la convention ne s'est pas imposé de manière linéaire puisqu'à ses débuts des acteurs étatiques importants, comme les États-Unis, ont privilégié les négociations bilatérales pour la promotion des intérêts de leurs firmes nationales. Ils ont encouragé la promotion de cadres périphériques de négociations pour contourner les contraintes multilatérales aux dépens de leurs concurrents et des États à faible capacité d'exploitation pour profiter de leur avantage technologique. Néanmoins les incertitudes engendrées par ces cadres alternatifs et l'adhésion progressive d'États importants aux instances multilatérales amenuisent progressivement la pertinence des stratégies opportunistes.
- 24 Ces influences à pousser au rattachement au cadre multilatéral sont également le résultat de subtils jeux entre intérêts publics et privés. Les acteurs privés, qui ont une approche plus pragmatique comparativement aux concurrences diplomatiques, incitent les États-Unis à réintégrer le jeu multilatéral, d'abord au sein de cadres de négociation privés puis au sein du cadre multilatéral de la convention. En retour, les enceintes multilatérales étant étroitement formalisées autour des procédures diplomatiques, elles cadrent les activités privées d'exploitation, et deviennent un lieu de luttes autour de la notion de patrimoine commun susceptible de donner accès aux dividendes d'exploitation à des acteurs étatiques, dont les firmes nationales ne sont pas pourvues des technologies adéquates pour les eaux profondes. Les interactions entre public et privé sont donc loin d'être réglées une fois pour toutes et s'inscrivent dans des rapports de force politiques de différentes échelles, puisque désormais situées au sein du cadre multilatéral, auquel participent autant de nouvelles firmes internationales intéressées à l'exploitation que des ONG soucieuses de préservation de l'environnement.
- 25 La question de la mine sous-marine illustre une autre dimension politique en se penchant sur une échelle différente du national et de l'international, notamment les espaces locaux autour de sites où ont été identifiées des ressources. Pierre-Yves Lemeur et Valelia Muni Toke montrent qu'elle suscite une effervescence faisant évoluer les positions des populations vis-à-vis de ces projets, stimulant ses défenseurs comme ses détracteurs. La découverte des possibilités d'exploitation n'est que la première phase de ces projets, dont l'aspect virtuel suscite pourtant beaucoup d'attentes et déclenche des luttes de positionnement autour de la rente minière, avec des tentatives de domestiquer l'offshore, mais également des revendications identitaires face aux potentielles perturbations des modes de vie du fait des implications environnementales. Les enjeux d'exploitation dans le pacifique ne peuvent en tout cas plus occulter ces débats autour de l'accès aux avantages de la rente et de respect des sociétés et cultures des populations riveraines. La question de la visibilité et de la transparence posée par l'offshore se double des incertitudes relatives aux impacts

environnementaux de l'exploitation minérale et induit des questionnements liés à l'indétermination de la nature des projets et de leurs effets de court et de long terme, dans un contexte où la mémoire coloniale influence pour beaucoup les jugements.

- 26 Il s'agit alors de cerner les modes de revendications des populations autochtones dans des cadres variés qui offrent des opportunités différentes de mettre en débat la légitimité de l'exploitation offshore, voire la pertinence même d'une exploitation dans un contexte de forte incertitude. Cette incertitude au-delà de réveiller des conceptions alternatives du territoire et des ressources, ancrées dans les ontologies des sociétés concernées, induit des conflits et des formes d'affirmation de la légitimité et des droits. La reconnaissance de tels droits se fait ainsi au cours de procédures de confrontation entre des visions du monde et des temporalités différentes entre visions techno-économiques, politiques et ontologiques. Si la terminologie de la frontière dans sa dimension néolibérale produit une vision d'une exploitation offshore sans impact important sur les sociétés terrestres, les mémoires et le vécu des populations permettent de reterritorialiser les enjeux miniers dans une vision politique. Les territoires vécus signalent les continuités entre mondes terrestres et marins pour les sociétés du pacifique, et la question de l'autochtonie est évidemment mobilisée pour tirer parti du contexte postcolonial et de l'ouverture des cadres multilatéraux à la question de la gouvernance des espaces maritimes. Mais cette dernière bénéficie de la reconnaissance des droits fonciers coutumiers par l'État-nation, étendus, dans les imaginaires comme dans les ontologies, à l'espace maritime. Le basculement dans l'anthropocène forge ici une vision qui se fonde sur la précaution du fait de cette intrusion de logiques territoriales autochtones contrant les visées d'exploitation offshore portées par le capitalisme néolibéral minier.
- 27 Bien que le capitalisme déploie ses technologies d'exploration, ses instruments cognitifs, et ses moyens financiers pour définir les éléments sous-marins comme des ressources, les populations l'envisagent comme un environnement naturel et social intrinsèque à leur mode de vie. C'est à travers cette argumentation qu'elles tentent de retrouver une certaine maîtrise sur leurs espaces maritimes. L'exploitation offshore apparaît ainsi comme le résultat de rapports de pouvoir politique, y compris sur les espaces maritimes localisés.

Gouvernement des pêches et politiques néolibérales

- 28 Si les droits des États en matière de pêche n'ont cessé de s'affirmer, notamment au cours des processus de formation de ZEE et plus récemment avec les projets de leur extension, renforçant le statut domanial de la mer, force est de constater qu'ils ont conduit à des processus de privatisation des ressources marines sur ces espaces. On l'observe au sujet des formes d'exploitation halieutique des ZEE, qui, à travers les mécanismes de concessions domaniales sur la mer, ou la privatisation des droits à produire, telles que les politiques de quotas, ou la course aux armements de pêche et la concentration qui s'en est suivie, ont renforcé les appropriations privées. Les pêcheries sont aujourd'hui confrontées à des mécanismes de privatisation sur les espaces maritimes qui questionnent l'exploitation des mers en termes de justice environnementale, avec des acteurs industriels qui accaparent nombre de ressources et nombres d'activités de petites pêches, reléguant cette dernière dans les catégories de la pêche illégale. Au-delà de conclusions caricaturales, nous ne sommes pas confrontés à

un système de rente classique, même si certaines de ses dimensions sont identifiables. Si on peut affirmer que des mécanismes de dépossession se déroulent en mer, encore faut-il en restituer les formes alors que les espaces demeurent domaniaux tandis qu'une appropriation privative des ressources progresse un peu partout. La question de la pêche révèle bien des articulations paradoxales entre propriété publique et propriété privée dans la dynamique capitaliste à même d'éclairer les formes de gouvernementalité à l'œuvre sur les mers.

- 29 Le texte de Fabien Clouette pénètre ce champ de réflexion à l'aune d'une ethnographie du monde des pêcheurs bretons et des clivages à l'œuvre dans la profession entre pêche industrielle et artisanale, mais aussi au sein de la catégorie floue de pêche artisanale. Il questionne cette notion, ainsi qu'on peut l'interroger ailleurs, pour identifier les formes de différenciation économique, qui émergent du fait de l'influence des marchés halieutiques, mais aussi de l'impact des politiques publiques sur les dits marchés et les catégorisations qui leur sont liées. Bien qu'en France la politique des quotas individuels transférables n'ait pas été mise en application, la marchandisation et la régulation environnementale ont profondément redéfini les pratiques de la pêche. Partant d'une grille de lecture qui aborde le problème sous l'angle du capitalocène à l'ère de l'Anthropocène ou Anthropocéan, à partir duquel il convient d'analyser de manière conjointe les contradictions du capitalisme halieutique en termes environnemental et social, il dévoile comment les relations de pouvoir entre les différents segments de pêche se construisent autour des mécanismes d'accaparement des prises et de capitalisation croissante de l'activité, rendant toujours plus dépendants les marins. Les tentatives de survivre aux marges de ces dynamiques dans les petites pêches artisanales buttent sur un déficit de protection de cette dernière en termes de définition des prix, de ciblage fin des politiques, et des dynamiques de labélisation des produits de la mer. Les rares marins artisans aux marges du capitalisme maritime sont rattrapés par les mécanismes d'endettement et contraints de s'affilier au monde industriel et marchand sous différents aspects depuis la captation de la main-d'œuvre à la non-reconnaissance des spécificités environnementales de leurs pratiques. Ainsi sans même passer par une politique des quotas les mécanismes de pouvoir économiques dans les filières halieutiques, qui jouent à plusieurs échelles, contraignent leurs marges de manœuvre, exacerbant les mécanismes de privatisation des ressources marines et atténuant les politiques de conservation de ces ressources.
- 30 Au-delà d'une prise de position théorique de ce type, le texte d'Émilie Mariat-Roy se penche sur les politiques de quotas mises en œuvre en Islande, cas d'école en Europe et même dans le monde d'une privatisation des droits à produire. La création des quotas individuels transférables offre un terrain d'étude crucial pour analyser la progression des mécanismes marchands d'exploitation halieutique, puisque ces quotas individuels sont également aliénables, affirmant les différentes dimensions de la propriété privée de la ressource. Cette caractéristique a conduit à une circulation rapide des quotas avec des dynamiques de concentration des droits de pêche au niveau d'acteurs centraux du segment industriel, dépeuplant des zones entières de ses activités, avec des phénomènes de désappropriation des espaces maritimes où disparaissent progressivement les savoirs sur les zones de pêche. Ces mécanismes profondément inégalitaires, dans la mesure où ils tendent à évincer progressivement les petites embarcations dont les capacités de capture s'avèrent moindres, ont des effets sociaux et territoriaux si négatifs qu'ils imposent une reprise en main de la logique purement

marchande des quotas par l'État. Ce dernier instaure alors une politique de petits quotas réservés aux petites embarcations artisanales à forte capacité d'innovation pour s'adapter aux politiques marchandes et susceptibles de lutter contre l'appauvrissement économique des territoires. À côté de cette logique de protection des quotas d'artisans se développent des politiques de création de valeur par l'affirmation de la qualité du poisson pêché à travers des techniques artisanales. Les processus de marchandisation des stocks en suscitant des déperditions de savoirs et ressources territoriaux, requalifient l'intervention de l'État sur ses espaces maritimes, où se jouent finalement des stratégies de captation de la rente halieutique par différents acteurs. La privatisation par les quotas loin d'être inéluctable s'avère même en partie réversible pour bénéficier aux acteurs artisans dont la production davantage socialisée bénéficie à divers acteurs locaux.

- 31 Si la privatisation des ressources par les mécanismes du marché dérégulé des filières halieutiques ou par les quotas de pêche se révèle des dynamiques prépondérantes du gouvernement des filières halieutiques, les États ne disparaissent pas pour autant dans ces dynamiques, tantôt les stimulant, tantôt les limitant avec des effets variés en termes de distribution des revenus et d'impact environnemental. On revisite ainsi les tensions et enjeux de justice environnementale questionnés sur d'autres terrains de l'anthropologie, notamment dans le pacifique dans les travaux de McCormack (2017), qui soulignent les ambiguïtés du recours au terme de durabilité de l'exploitation promise dans les instruments de régulation des prises de type quotas. Il s'agit plus selon elle d'une soumission des forces productives humaines et naturelles à l'exploitation capitaliste, mais qui laisse toujours des espaces de « résistance » pour les sociétés pour redéfinir les interpénétrations nature/culture, séparées dans l'approche quotas pour mieux les soumettre au capital. Comme on le voit dans les textes issus d'enquêtes ethnographiques sur la pêche qui figurent dans ce numéro, les espaces de pratiques alternatives basés sur une reterritorialisation de la production et du système de pêche peuvent se déployer à l'encontre des politiques publiques ou avec leur soutien selon les rapports de force politiques.

Échelles et indétermination des problèmes environnementaux

- 32 Les problèmes d'eutrophisation des mers et océans qu'abordent Alix Levain et al. deviennent une problématique environnementale à part entière en questionnant progressivement les dynamiques des espaces côtiers anthropisés au regard de l'impact des activités humaines. L'analyse critique de la bibliographie portant sur l'eutrophisation des mers souligne la montée en puissance des travaux de sciences sociales et interdisciplinaires qui révèlent l'essor de cette thématique comme un problème public impliquant une diversité d'acteurs concernés à différents titres, experts, pouvoirs publics, pollueurs et entrepreneurs, et catégories sociales affectées. L'analyse de la dimension cognitive des politiques publiques tient une place importante dans ce travail dans la mesure où il étudie la montée de la thématique en tant que problème public à partir des formes d'identification du problème et des controverses auxquelles elles donnent lieu.
- 33 La question de la diversité des points de vue, de la diversité des échelles d'appréhension des phénomènes d'eutrophisation, et les multiples rapports de pouvoir ajoute à

l'indétermination des processus et aux controverses, mais il s'opère tout de même des rapprochements entre les points de vue locaux d'appréhension de ces phénomènes et les approches scientifiques situées à différents niveaux. L'identification de l'eutrophisation comme un phénomène hydrosocial, car tributaire de l'enchevêtrement de réseaux cognitifs et instrumentaux humains et de réseaux naturels complexes, en fait un objet à proprement parler de *Political ecology*. Il s'agit de saisir comment ces configurations autorisent ou non l'émergence de l'eutrophisation comme un problème environnemental dans l'espace public. Les différents cas analysés suggèrent les opportunités offertes par les coalescences de savoirs scientifiques et profanes sur l'eutrophisation et l'accès à l'espace public pour les revendications des acteurs directement affectés par ces phénomènes dans leurs activités sur le territoire ou dans leur identité territoriale.

Conclusion

- 34 La combinaison dans ce projet collectif de différentes approches, depuis les modes d'appropriation et de gouvernement, en passant par le rapport des sociétés à cet espace, dans sa matérialité et sa dimension environnementale, jusqu'aux représentations et aux subjectivités, permet de dépasser une vision uniquement centrée sur l'analyse des politiques publiques maritimes. Cela évite une focalisation sur le rapport exclusivement instrumental de l'État-nation à la mer, qui s'incarne dans la restitution des interconnexions géopolitiques, ou du déploiement des politiques publiques. Il s'agit plutôt d'embrasser toute la complexité des rapports politiques qui se déroulent en mer et en relation à cette dernière donnant corps à un paradigme liquide rendant grâce à la fluidité des rapports sociaux, transversaux aux catégories d'analyses du politique, aux groupes sociaux et aux échelles territoriales et institutionnelles.
- 35 Bien que la propriété liquide de la société libérale (Bauman, 2013) fasse circuler les capitaux et les technologies, traversant le plus librement possible l'environnement et les sociétés maritimes, elle s'accompagne néanmoins d'une idéologie de la frontière à conquérir, qui érige également des limites évidentes en termes de participation à sa définition et à la circulation des hommes et des valeurs. La frontière s'impose comme une variable susceptible d'évoluer dans le temps en fonction des institutions qui vont être créées pour réguler ce qui n'est pas encore approprié ou ne l'est pas encore totalement. Ces technologies et institutions n'empêchent pas que la frontière soit in fine produite par des rapports politiques, procédant des conflits, comme on peut le voir au niveau de l'évolution des cadres institutionnels d'exploitation des fonds marins ou dans les conflits de souveraineté ou de régulation qui engagent multinationales, États, ONG et communautés locales. Cette analyse de la fluidité, comme idéologie et comme politique, mais aussi des rapports de force qu'elle construit, et des contraintes environnementales et sociales sur laquelle elle bute, est à même de restituer de manière diachronique les dynamiques de pouvoir entre terre et mer et entre privé et public.

Remerciements

- 36 Camille Mazé remercie le laboratoire Littoral Environnement et Société LIENSs (UMR 7266) - équipe AGÎLE - ainsi que par la Fédération de recherche en environnement pour

le développement durable (FR 3097) de la Rochelle Université pour le soutien à la publication de ce numéro spécial apporté dans le cadre du développement de l'Observatoire APOLIMER.

- 37 Tarik Dahou remercie l'UMR 208 PALOC (patrimoines locaux, environnement et globalisation IRD-MNHN) pour son soutien à la publication de ce numéro spécial.

Biographie

- 38 Tarik Dahou est socio-anthropologue et directeur de recherche à l'IRD. Il travaille à partir d'approches de *political ecology* sur le gouvernement de la mer avec des perspectives comparées sur le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest.
- 39 Camille Mazé est politiste en sciences de l'environnement et chargée de recherche au CNRS. À partir de la socio-anthropologie du politique appliquée aux sciences de la durabilité, elle analyse le gouvernement des environnements marins en France et dans ses territoires d'outre-mer.

BIBLIOGRAPHIE

Bauman, Z., 2013, *La vie liquide*, Fayard.

Billé, R., 2006, Gestion intégrée des zones côtières : quatre illusions bien ancrées , *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 7 Numéro 3 | décembre 2006, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/1555>; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.1555>

Caillé, A., S. Dufoix (dir.), 2013, *Le tournant global des sciences sociales*, La Découverte, coll. « Bibliothèque du MAUSS »

Clouette, F., J. Brugidou, 2018, « AnthroOcean » : Oceanic perspectives and cephalopodic imaginaries moving beyond land-centric ecologies, *Social science information*.

Dahou, T., 2009, La politique des espaces maritimes en Afrique. Louvoyer entre local et global. *Politique africaine*, 116(4), pp. 5-22.

Dahou, T., 2018. *Gouverner la mer en Algérie. Politique en eaux troubles*, Karthala.

Dahou, T., B. Chalfin, 2019, *Governing Africa's Seas in the Neoliberal Era*, Oxford Encyclopedia of African Politics, Oxford University Press.

Eklöf-Amirell, S., 2009, La piraterie maritime en Afrique contemporaine, Ressorts locaux et internationaux des activités de piraterie au Nigeria et en Somalie, *Politique Africaine* n° 116, *Gouverner la mer. États, pirates, sociétés*, pp. 97-119

Ferguson, J., 2005, Seeing Like an Oil Company : Space, Security, and Global Capital in Neoliberal Africa, *American Anthropologist*, Volume 107, Issue 3, pp. 377-382.

Geistdoerffer, A., 2007, L'anthropologie maritime : un domaine en évolution : hors cadre traditionnel de l'anthropologie sociale, *Zainak*, 29, pp. 23-38.

Haas, P. M. Ed., 1990, *Saving the Mediterranean. The Politics of International Environmental Cooperation*, New York, Columbia University Press.

Hannigan, J., 2017, Toward a sociology of oceans, *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie* 54 (1), pp. 8-27

Hebert, K., 2016, Chronicle of a disaster foretold : scientific risk assessment, public participation, and the politics of imperilment in Bristol Bay, Alaska, *Journal of the Royal Anthropological Institute (N.S.)*, pp. 108-126.

Mazé, C., 2020, Le concept de transformation vers la soutenabilité : de la science à l'(in)action publique. Le cas brûlant de la gouvernance des socio-écosystèmes marins et côtiers dans le climat du XXI^e siècle, Sciences de l'environnement, La Rochelle Université, (tel-03014487)

Mazé, C., T. Dahou, O. Ragueneau, J. Weisbein, E. Mariat-Roy, M. Raimonet et A. Danto, 2017, Knowledge and power in integrated coastal management : For a political anthropology of the sea combined with the marine environment sciences, *Comptes-rendus Geoscience*, 349 (6-7), pp. 359-368.

Mazé, C., O. Ragueneau, J. Weisbein et E. Mariat-Roy, 2015, Pour une Anthropologie politique de la Mer, *Revue internationale d'ethnographie*, num 5, pp. 189-202.

McCormack, F., 2017, *Private oceans. The enclosure and marketization of the seas*, Pluto press.

Michelot, A., 2018, La solidarité écologique ou l'avenir du droit de l'environnement, dans : Misonne, D. (dir.), *À quoi sert le droit de l'environnement ? Réalité et spécificité de son apport au droit et à la société*, Bruylant.

Ricard, P., 2019, Les aires marines protégées en haute mer et la difficile conciliation entre droit de la mer et droit de l'environnement, dans : Patrick Chaumette. *Transforming the Ocean Law by Requirement of the Marine Environment Conservation - Le Droit de l'Océan transformé par l'exigence de conservation de l'environnement marin*, Marcial Pons, pp. 249-267.

Steinberg, P. E., 2001, *The Social Construction of the Ocean*. Cambridge : Cambridge University Press.

St Martin, K., 2009, towards a cartography of commons. Constituting the political and economic possibilities of place, *the professional geographer*, Volume 61, Issue 4, pp. 493-507

Thompson, J. E., 1996, *Mercenaries, Pirates, & Sovereigns. State-Building and Extraterritorial Violence in Early Modern Europe*, Princeton, Princeton University Press.

Webster, D. G., 2015, *Beyond the Tragedy in Global Fisheries*. Cambridge, MA : MIT Press.

AUTEURS

TARIK DAHOU

Socio-anthropologue du politique, IRD, UMR PALOC, France, courriel : tarik.dahou@ird.fr

CAMILLE MAZÉ

Politiste en sciences de l'environnement, CNRS, UMR LIENSs, France, courriel : camille.maze@univ-lr.fr